**Relevé des décisions - Bureau du 11 décembre 2020**

**Elus présents** : Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - Jean SAVINEL - Simon RODIER - Didier LIENNART - Marc MÉNAGER - Valérie PRUNIER – Stéphanie ALLEGRE-CARTIER.

**Absent** : Guy GORBINET -

**Techniciens** : Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI.

**………………………………………….**

**Relevé des décisions du bureau :**

**Enoncé des exigences - Démarche de labellisation « pays d’Art et d’Histoire » :**

* Le Bureau donne un avis favorable pour poursuivre la démarche de labellisation « Pays d’Art et d’Histoire » ; il précise que si seules les vallées papetières sont reconnues comme notables par la DRAC pour labelliser ALF, d’accepter la proposition, à charge pour les services d’intégrer les autres points forts culturels du reste du territoire.

**Enoncé des exigences « crèches d’ALF »** - Le bureau donne un avis favorable pour

* Projet 1 : augmenter la capacité d’accueil partout où cela s’avère possible ; et éventuellement créer des micro-crèches là où elles s’avèreront les plus pertinentes (évaluer les augmentations en besoin de personnel).
* Projet 2 : Etude d’implantation de crèches sur le territoire : en fonction des résultats, implantation de 2 ou 3 crèches sur le territoire aux lieux adéquats (cf. carte des flux et besoins à établir). Impliquer le service « bâtiments » pour résoudre les problèmes de réserves foncières.

**Station-service de Marat :**

* Le Bureau donne un avis favorable pour demander les subventions utiles à la réalisation du projet.

**Relevé des décisions prises par délégations données au Président :**

* Annulation de l’attribution de marché collecte des colonnes à verre ;
* Aménagement espace aqualudique : application de pénalités de retard ;
* Tarification des actions de la saison culturelle 2021
* Renouvellement d’adhésion à l’association « Sur les pas de Gaspard » ;
* Tarifs location d’instruments de musique ;
* Actualisation du Règlement intérieur du service d’enseignement musical ;
* Applicatifs web dédiés à l’analyse financière.

**Prochain Bureau :** Vendredi 18 décembre.

Ordre du jour :

* Enoncé des exigences « Activités de pleine nature : VTT ; domaine nordique ».